Mairie de Casteljaloux 47700 CASTELJALOUX
TÉL. 05 53 93 48 00
www.mairie-casteljaloux.fr

ARRETE N : 0117T/2026

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de Casteljaloux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par **M. COULIBALY ASTOU, CIRCET/FREE, 269 avenue de Lion, 83210 SOLLIES-PONT**

Vu le document d'instruction d'une demande d'occupation du Domaine Public.

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des personnels chargés d'exécuter les différentes interventions,

ARRETE

Article 1er : **M. COULIBALY ASTOU, CIRCET/FREE, 269 avenue de Lion, 83210 SOLLIES-PONT** est autorisé à occuper temporairement le domaine public pour :

☐ Travaux n'excédant pas 4h et ne nécessitant qu'une occupation minimum du domaine public (véhicule, échelle, tréteaux, …) Les ouvertures dans le sol et les dépôts en tous genres sont interdits.

Le domaine public doit pouvoir être libéré très rapidement.

☒ Travaux excédant 4 h, mais ne nécessitant pas de déclaration de projet de travaux

☐ Travaux nécessitant une déclaration de projet de travaux auprès des services concernés par des installations proches du chantier : EDF – GDF – France Télécom – Service des Eaux, Service Assainissement, …….

à l'adresse suivante : **29 rue Jean Duthil à Casteljaloux**

du 18 mai 2026 au 20 mai 2026 (durée 2h00)

AFFICHÉ ET PUBLIÉ LE :
04 MAI 2026

Article 2 : Le pétitionnaire devra respecter toutes les prescriptions de circulation, de stationnement et des mesures de sécurité à prendre, mentionnées sur le document d'instruction, d'une demande d'occupation du domaine public, joint au présent arrêté.

Article 3 : **REMARQUES PARTICULIERES**

*Le demandeur sera responsable de tous les accidents, dégâts, dommages qu'il pourra causer ou qui pourraient être causés par ses ayants droits ou préposés, du fait de la non-observation des prescriptions des consignes de sécurité.

* La signalisation et la sécurité aux abords des chantiers / déménagements seront, selon la situation rencontrée, conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-4ème partie « signalisation de prescription » et livre 1-8ème partie « signalisation temporaire ») et dans tous les cas, **tant à la mise en place qu'à la fourniture**, à la charge et sous la responsabilité des entreprises intervenant sur les chantiers / déménagements.

* Il est interdit de déverser dans les réseaux et sur le domaine public toute substance pouvant causer un danger au personnel d'exploitation, dégrader les ouvrages de collecte et d'épuration ou gêner leur fonctionnement, créer une menace pour l'environnement.

* En cas de mouvement, sur la voie publique, d'engins de chantier ou d'éléments encombrant, le demandeur devra sécuriser ces déplacements par la présence d'une ou plusieurs personnes équipées de gilets fluorescents, qui seront chargées d'interrompre momentanément la circulation automobile et piétonnière.

* Pendant les périodes d'inactivité des chantiers/déménagements, notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux en place seront déposés quand les motifs ayant conduit à les implanter auront disparu (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles).

* Toutes dispositions devront être prises par le demandeur pour enlever immédiatement après exécution des ouvrages, les terres, graviers, ferrailles et matériaux de toute nature qui en proviendraient de manière à rendre le domaine public entièrement propre, libre et dans son état initial.

Article 4 : Toute infraction ou non-respect des articles 2 et 3 ci-dessus, entrainera **la nullité de l'arrêté, l'arrêt du chantier ou du déménagement et exposera le demandeur aux sanctions prévues par la loi.**

Article 5 : Le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Casteljaloux, le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Casteljaloux, le Directeur des Services Techniques de la Communauté des Communes, le Pétitionnaire, le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de Casteljaloux et tous les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

04/05/2026 **Le Maire,**

MAIRIE DE CASTELJALOUX 47700

Julie CASTILLO

AFFICHÉ ET PUBLIÉ LE :

MAIRIE DE CASTELJALOUX

Document d'instruction d'une demande d'Arrêté de Circulation

117

Vu la demande présentée par **monsieur Coulibaly Astou, société CIRCET/FREE, 269 avenue Lion, 83210 Solliès-Pont**
qui sollicite une autorisation d'occuper le domaine public pour :

❑ Travaux n'excédant pas 4h et ne nécessitant qu'une occupation minimum du domaine public (véhicule, échelle, tréteaux, …). Les ouvertures dans les sols et les dépôts en tous genre sont interdits

Le domaine public doit pouvoir être libéré très rapidement

■ Travaux excédant 4h, mais ne nécessitant pas de déclaration de projet de travaux.

❑ Travaux nécessitant une déclaration de projet de travaux auprès des services concernés par des installations proches du chantier : EDF – GDF – France Télécom – Service des Eaux – Service Assainissement, ….

❑Déménagement

A l'adresse suivante : 29 rue Jean Duthil à Casteljaloux

Du 18 mai 2026 au 20 mai 2026 (durée : deux heures)

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des personnels chargés d'exécuter les différentes interventions,

PRESCRIPTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT ET DES MESURES DE SECURITE

❑ Circulation

○ .....

❑Si la circulation est possible, sur la zone des travaux : l'entreprise à l'obligation d'assurer l'accès aux services de secours en intervention / aux riverains.

❑ Fermeture de la rue

○ Aux heures de chantier (08h00 – 12h00 / 13h30 – 18h00)
○ Pendant toute la durée du chantier /déménagement

❑ Communication : 5 jours avant le début du chantier, le pétitionnaire devra informer par communiqué papier tous les riverains de la gêne occasionnée par les travaux et des possibilités de circulation sur la zone en chantier. Une copie du communiqué d'information devra être fournie à la mairie (Service Police Municipale).

■ **Stationnement :**

● **Interdit face au chantier afin de laisser une voie de circulation**

■ **Mise en sécurité du chantier**

● **Plot de sécurité** ○ Barrières ○ Ruban de chantier

■ **Matérialisation du chantier (de jour comme de nuit avec vérification régulière du dispositif) :**

Rappel: La fourniture et la mise en place de l'ensemble de la signalisation est à la charge du pétitionnaire.

● **Annonce du chantier par panneaux AK5 – AK3 - K8 - K2**
○ Route barrée par panneau KC1
○ Circulation alternée par panneaux CK18 – BK15
○ Circulation alternée par feux tricolore par panneaux AK17
○ Circulation alternée manuellement par piquet K10
○ Flash pour la nuit
○ Déviation du trafic routier par panneaux KD22a – Kd69a
● **Stationnement interdit aux abords du chantier (hors véhicules liés au chantier) par panneaux BK 6 sur pied**
○ Vitesse limitée à 50km/h au droit du chantier, lorsque le chantier empiète sur une voie de circulation, par panneaux Bk14
○ Vitesse limitée à 30km/h au droit du chantier, lorsque le chantier empiète sur une voie de circulation, par panneaux Bk14
○ Interdiction de dépasser au droit du chantier par panneau Bk3

■ **Organisation d'un cheminement piétonnier sécurisé :**

○ Couvert, dans le cas d'utilisation d'échafaudages
○ Sur la chaussée, à l'aide de barrières, plots de sécurité
● **Sur le trottoir opposé du chantier (Panneaux JH)**

❑ Mise en place de bâche de protection pour protéger le trottoir et la chaussée des projections de poussières, matériaux, peintures, ….

POLICE MUNICIPALE	OBSERVATIONS	SIGNATURE
	Favorable, sous réserve que le pétitionnaire respecte les prescriptions et mesures de sécurité énumérées ci-dessus.	

MAIRIE DE CASTELJALOUX ★ POLICE MUNICIPALE ★

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa
N° 14024*01

Le Demandeur

Particulier ☐ Service Public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'operation ☑ Entreprise ☑

Nom: COULIBALY Prénom: Astou
Dénomination: CIRCET /FREE Représenté par:
Adresse Numéro: 269 Extension: Avenue Nom de la voie: Lion
Code Postal 8 3 2 1 0 Localité: Solliès-Pont Pays: France
Tél bureau: 0 6 0 7 1 8 3 6 2 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger: + 0 3 3
Courriel: ddv-free@circet.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Raison sociale : LAUGIER NATHALIE
Dénomination: Représenté par:
Adresse Numéro: 29 Extension: RUE Nom de la voie: JEAN DUTHIL
Code Postal 4 7 7 0 0 Localité: CASTELJALOUX Pays: France
Télephone: 0 6 7 7 0 7 4 7 2 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger: + 3 3
Courriel: @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée: Autoroute n°: Route Nationale n°: Route Départementale n°: Voie Communale n°:
Hors agglomération ☑ En agglomération ☐
Point de repére (PR) routier d'origine d'application: + ☐ Point de Repére (PR) routier de fin d'application: + ☐
Adresse Numéro: 29 Extension: RUE Nom de la voie: JEAN DUTHIL
Code Postal 4 7 7 0 0 Localité: CASTELJALOUX Pays: France

Nature et date de travaux

Permission de voirie antérieure: Oui ☐ Non ☑ Si oui indiquer la référence:
Description des travaux : Nous avons besoin d'une autorisation de stationnement intervenir

Pas de travaux de génie civile

Date prévue de début des travaux: 1 8 / 0 5 / 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 0 3 jrs

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires): 0 3 jrs Date de début de réglementation: 1 8 / 0 5 / 2 0 2 6
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné: Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repéres (PR) croissant ☐
Sens des Points de Repéres (PR) décroissants ☐ Fermeture de la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée: Par feux tricolores ☐ Manuellement ☑

Restriction de chaussée:
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiétement sur chaussée ☐ Largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s) :

Circuler		Stationner		Depasser	
Vehicules légers	☐	Vehicules légers	☐	Vehicules légers	☐
Poids lourds	☐	Poids lourds	☐	Poids lourds	☐

Vitesse limitée à : ___ km/h

Itinéraire de déviation (à preciser par sens):

Autres précisions:

Autorisation de stationnement et Accés Point de Branchement façade

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont éffectués par:

Le demandeur ☑ une entreprise spécialisé ☑

Nom: Prénom:

Dénomination: CIRCET Représenté par: COULIBALY Astou

Adresse Numéro: 269 Extension: AVENUE Nom de la voie: Lion

Code Postal 8 3 2 1 0 Localité: Solliès-Pont Pays: FRANCE

Télephone: 0 6 0 7 1 8 3 6 2 2 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger: + 3 3

Courriel: ddv-free @ circet.fr

Piéces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant:

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☑

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000eme ☐ Plan de travaux 1/200 ou 1/500eme ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000eme ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : Solliès-Pont le: 3 0 / 0 4 / 2 0 2 6

Nom: COULIBALY Prén 0 Astou Qualité: Chargée CA et relation client

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative a l'informatique, aux fichier et aux libertés, garantit un droit d'acces et de rectification des données auprés des organismes destinataires du formulaire.

Commune : CASTELJALOUX

Demande d'arrêté de circulation

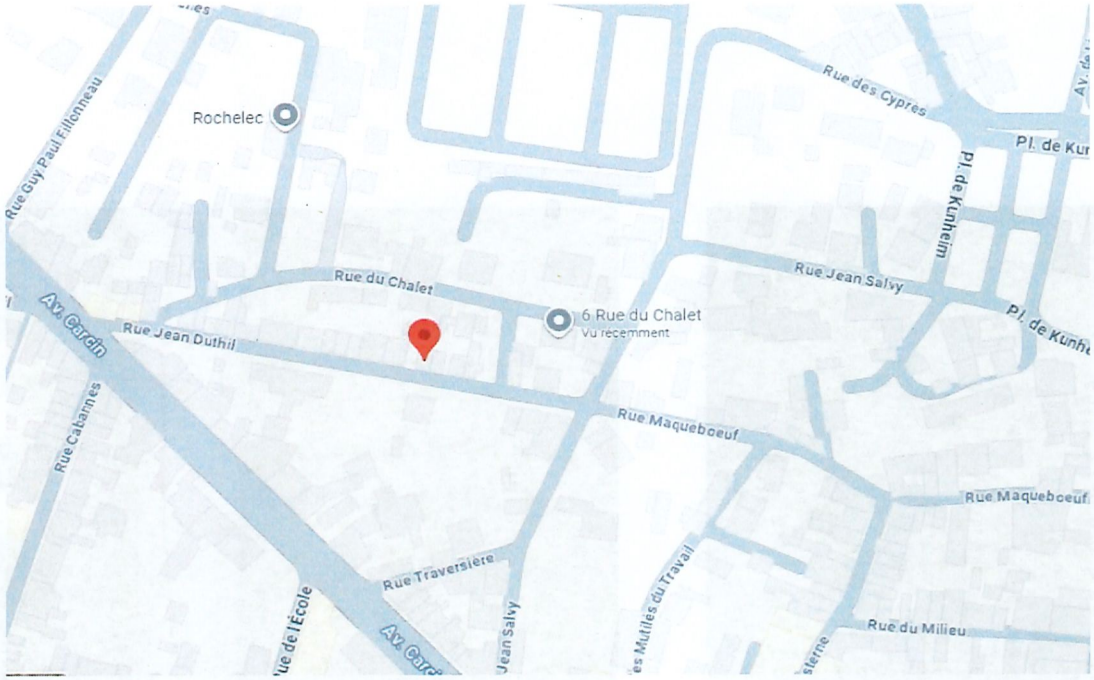

29 Rue Jean Duthil, 47700 Casteljaloux


29


29 avr. 2026 13:59:46
31 Rue Jean Duthil
Casteljaloux
Lot-et-Garonne
Nouvelle-Aquitaine

Zimbra **policemunicipale@mairie-casteljaloux.fr**

Fwd: FREE - DEMANDE DE VOIRIE--22990332--47700 CASTELJALOUX

De : urbanisme@mairie-casteljaloux.fr jeu., 30 avr. 2026 16:46
Expéditeur : k banel <k.banel@mairie-casteljaloux.fr> 3 pièces jointes
Objet : Fwd: FREE - DEMANDE DE VOIRIE--22990332--47700 CASTELJALOUX
À : Police Municipale Casteljaloux <policemunicipale@mairie-casteljaloux.fr>

De: accueil@mairie-casteljaloux.fr
À: "Urbanisme Casteljaloux" <urbanisme@mairie-casteljaloux.fr>
Envoyé: Jeudi 30 Avril 2026 15:19:41
Objet: Fwd: FREE - DEMANDE DE VOIRIE--22990332--47700 CASTELJALOUX

De: "Astou COULIBALY" <astou.coulibaly@circet.fr>
À: "accueil" <accueil@mairie-casteljaloux.fr>
Cc: "DDV-FREE" <DDV-FREE@circet.fr>
Envoyé: Jeudi 30 Avril 2026 15:17:15
Objet: FREE - DEMANDE DE VOIRIE--22990332--47700 CASTELJALOUX

Bonjour,

Nous sommes mandatés par l'opérateur FREE, pour effectuer le raccordement d'un client domicilié à cette adresse :

➢ **29 RUE JEAN DUTHIL 47700 CASTELJALOUX**

Pour cela, nous avons besoin de votre autorisation pour le raccordement façade pour un client FREE « **Mme LAUGIER NATHALIE** ».

Vous trouverez en pièce jointe le document CERFA et des photos de situation.

PS : Ci-dessous l'adresse postale du Point de Branchement Optique :

✓ **29 RUE JEAN DUTHIL 47700 CASTELJALOUX**

« Nous vous prions de bien vouloir nous confirmer la réception de ce courriel. »

Nature des travaux : **Tirage de câble pour le raccordement de la fibre pour une durée maximum de 2h.**

Et pour ce faire, nous avons besoin d'une autorisation de stationnement.

Prière de nous faire retour sur : **ddv-free@circet.fr**

Cordialement !

Astou COULIBALY
Conduite d'Activité FREE
Tél : 0232618500

circet
CRÉATEUR DE RÉSEAUX

Fiche CERFA--Stationnnement---22990332.pdf
269 ko

Plan de situation _22990332.pdf
182 ko
